



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 122/09

Objet

Modification statutaire –
Modification des
compétences facultatives

Secrétaire de séance

Alain Alonzo

Rapporteur

Claude CHALON

Conseil Communautaire
14 décembre 2009
Goux – 18 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 90
Date de la convocation : 25 novembre 2009
Date de publication : 24 décembre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, E. Tavernier suppléé par D. Petry, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, J.F. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès suppléé par A. Perron, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, C. Creuze, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux suppléé par E. Rauscher, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai, P. Nasom suppléé par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, J.C. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Marechal, J. Hubert, J.C. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron suppléé par F. Mairet, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, G. G. Ginet ; J.M. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly

Délégués absents ayant donné procuration : B. Chevaux à G. Fumey, C. Di Caro à P. Monnet, G. Barbier à J.P. Fichère, R. Belalia à C. Creuze, D. Clerc à P. Bouvret-Maire, P. Epinat à D. Barbagelata, P. Sautrey à C. Bourgeois-République, D. Chevalier à C. François, F. David à J.F. Louvrier, G. Fernoux-Coutenet à J.M. Daubigney, D. Ecarnot à J. Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, C. Combet, A. Chollat, P. Jacquot, A. Courderot, J.F. Dumont

Il est proposé au Conseil de Communauté de bien vouloir statuer sur une modification des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Ceci concerne une modification des compétences facultatives.

En l'espèce, cette opération vise essentiellement à « toiletter » les compétences facultatives de l'Agglomération, certaines d'entre elles faisant actuellement référence à des notions aujourd'hui obsolètes (charte environnement...) et à ajouter deux nouvelles compétences non exercées à ce jour par la Communauté :

- Compétence sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont l'effectivité est fixée au 1^{er} janvier 2011
- Compétence sur le réaménagement du pôle Gare situé au sein de la Ville de Dole, afin de faire de ce pôle un enjeu communautaire, sur sa composante portant sur l'intermodalité.

Il est donc demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- **Approuver** le projet de révision statutaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant ses compétences facultatives, telles que définies dans le document ci-annexé

- **Demander** à Monsieur le Président de notifier la présente délibération, une fois exécutoire, à l'ensemble des Maires des communes membres de la Communauté afin que les conseils municipaux puissent délibérer sur le projet de modification statutaire dans les conditions de majorité qualifiée requises à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins 2 abstentions :

- DECIDE d'adopter les propositions du rapporteur

Fait à Dole,
Le 14 décembre 2009
Le Président,

Compétences Facultatives de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

1- Soutien au développement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et promotion de cet outil au sein des communes (Internet, connexions hauts débits...)

2 – Numérisation du cadastre et installation d'un système d'Information Géographique sur l'ensemble de la Communauté.

3 – Aménagements urbains et intermodalité :

- a) Aménagement et redéfinition du fonctionnement du pôle d'agglomération de la Gare dans ses composantes urbaines et liés aux modes de mobilités, aux côtés des autres partenaires concernés (Etat, collectivités locales, RFF, SNCF...)

4- Incendie et secours :

- a) Versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours en lieu et place des communes-membres
b) Soutien à la création d'un centre d'incendie et de secours présentant un intérêt commun par l'octroi de fonds de concours
c) Gestion de sapeurs pompiers volontaires d'un centre de première intervention.

5- Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

6 - En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Espaces Naturels

- a) Elaboration et/ou suivi/animation des programmes NATURA 2000 sur le territoire de la Communauté (Massif de la Serre, Basse allée du Doubs, Forêt de Chaux)
b) Etude, restauration et entretien de la qualité écologique des cours d'eaux affluents du Doubs et de la Saône présents sur le territoire de l'Agglomération
c) Etude, restauration et entretien des sites à pelouse calcaire présents sur le territoire de l'agglomération
d) Opérations tests de préservation de la Trame Verte et Bleue
e) Service public d'assainissement non collectif

Qualité du cadre de vie

- f) Opérations de lutte contre la prolifération des moustiques.
g) Aménagement et gestion du site du Mont Roland
h) Accompagnement des grandes infrastructures (liaisons fluviales, ferroviaires, aéroportuaires, autoroutières et routières)
i) Promotion de la qualité environnementale dans les projets d'aménagement et de construction de l'agglomération et de ses communes,

Lutte contre les inondations

- j) « aménagement, restauration et entretien des ouvrages servant à la lutte contre les inondations liées aux rivières Doubs et Loue en vue de protéger des lieux habités et les infrastructures » :

- la protection des lieux habités dans la zone naturelle (protection des lieux habités dans la zone naturelle de Nevy les Dole et Souvans)
- l'aménagement d'un déversoir de crue (Phase étude et phase travaux de la création d'un déversoir de crue en amont du barrage de Parcey)
- l'aménagement de la pointe de la confluence (désenrochement de la berge sur 200 m et aménagement d'une nouvelle berge le long du golf sur 700 m)
- l'aménagement de la réserve du Girard (désenrochement de la berge sur 1 300 m et arasement de la digue d'entonnement sur 1 300 m et ouvrages annexes)

- le confortement de la digue de Gevry (reprise ponctuelle sur 30 m)
- le confortement de la digue de Champdivers (confortement sur 1 200 m et reprise des points bas sur 250 m)
- le confortement de la digue de Peseux (reprise de points bas sur 200 m)

Lutte contre le changement climatique

- k) Actions de maîtrise et de réduction de la consommation énergétique
- l) Actions de promotion de nouvelles solutions énergétiques renouvelables et locales
- m) Promotion de la performance énergétique dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments et équipements publics

Mobilisation et sensibilisation des habitants

- n) Education à l'écocitoyenneté et sensibilisation aux enjeux du développement durable des plus jeunes
- o) Information et sensibilisation du grand public aux questions environnementales et aux enjeux du développement durable